

Temps fort

# Redécoupage électoral : une nouvelle carte adroite proposée par le ministre

Les nouvelles circonscriptions en vue des législatives de 2012 ont été publiées au Journal officiel. Seule réserve : des remarques de la commission de contrôle seront peut-être prises en compte.

C'est fait, ou presque : le redécoupage des circonscriptions législatives est tombé au Journal officiel, sous forme de projet d'ordonnance. Le Loiret sait à peu de chose près à quelle sauce les six circonscriptions (contre cinq actuellement) seront assaisonnées. Seule réserve : la commission Guéna, chargée du contrôle de cette réforme, a proposé de modifier à la marge le projet du gouvernement. L'une de ses incitations concerne le Loiret (lire par ailleurs). En 2012, les habitants du département éliront six députés au lieu de cinq. Au vu du Journal officiel, la nouvelle circonscription, la sixième donc, est dessinée en sandwich entre les cinq

autres, à l'est de l'agglomération d'Orléans, de Saint-Jean-de-Braye à Lorris. Elle capte des cantons qui étaient jusque-là sur la troisième (sud-est de la Loire). En contrepartie, cette troisième s'étire jusqu'au Briarais, sur un territoire qui va de La Ferté-Saint-Aubin à Châtillon-sur-Loire !

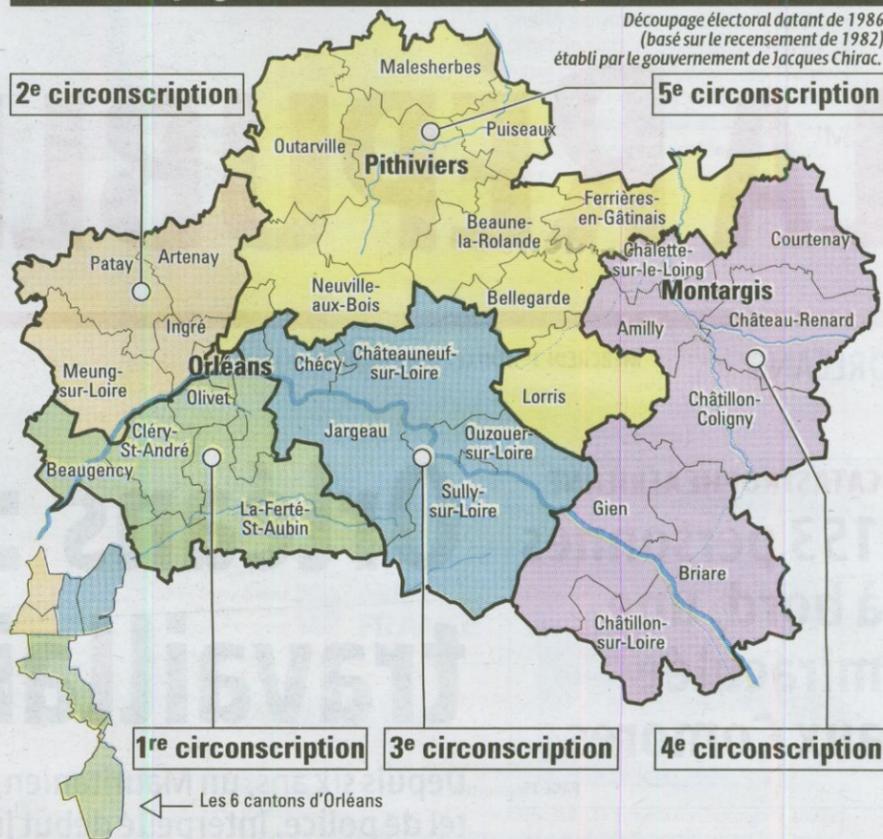
### Fleury toujours avec le Pithiverais !

Pas de changement sur la deuxième (par rapport à l'actuelle), largement la plus peuplée avec 123.207 habitants. D'où le rééquilibrage demandé par la commission Guéna (lire par ailleurs). La première circonscription, correspondant au sud-ouest de l'agglomération et de l'arrondissement d'Orléans, perd La Ferté-Saint-Aubin (passée à gauche aux municipales). La quatrième circonscription perd ses cantons giennois, gagne Ferrières et devient exclusivement gâtinaise autour de Montargis et Châtelet. Enfin, la cinquième, autour du Pithiverais, garde Fleury-les-

Aubrais, la grande incongruité du découpage Pasqua qui subsiste, mais perd Ferrières-en-Gâtinais qui passe sur la quatrième. Le Loiret fait ainsi partie des quinze départements qui, pour des raisons de croissance démographique, gagnent un siège de député. De cinq circonscriptions, il fallait passer à six. Chacun avait sa position. Nous l'avons publié, dans notre édition du 28 avril, les propositions faites par l'UMP, le PS et le MoDem. Ce n'est pas une surprise : le découpage décidé par Alain Marleix, secrétaire d'État à l'Intérieur, qui avait assisté Charles Pasqua dans le précédent de 1986 (très contesté), n'est pas très éloigné de celui proposé par l'UMP du Loiret. Si le Conseil d'État avalise le projet, c'est selon ces nouvelles circonscriptions que les électeurs seront appelés à voter aux législatives de 2012. D'ores et déjà, l'opposition, et le Parti socialiste en particulier, est vent debout contre ce qu'il n'est pas loin de considérer comme un charcutage.

Christian Bidault.

### Le découpage actuel des circonscriptions électorales



### Chaises musicales dans les cantons d'Orléans

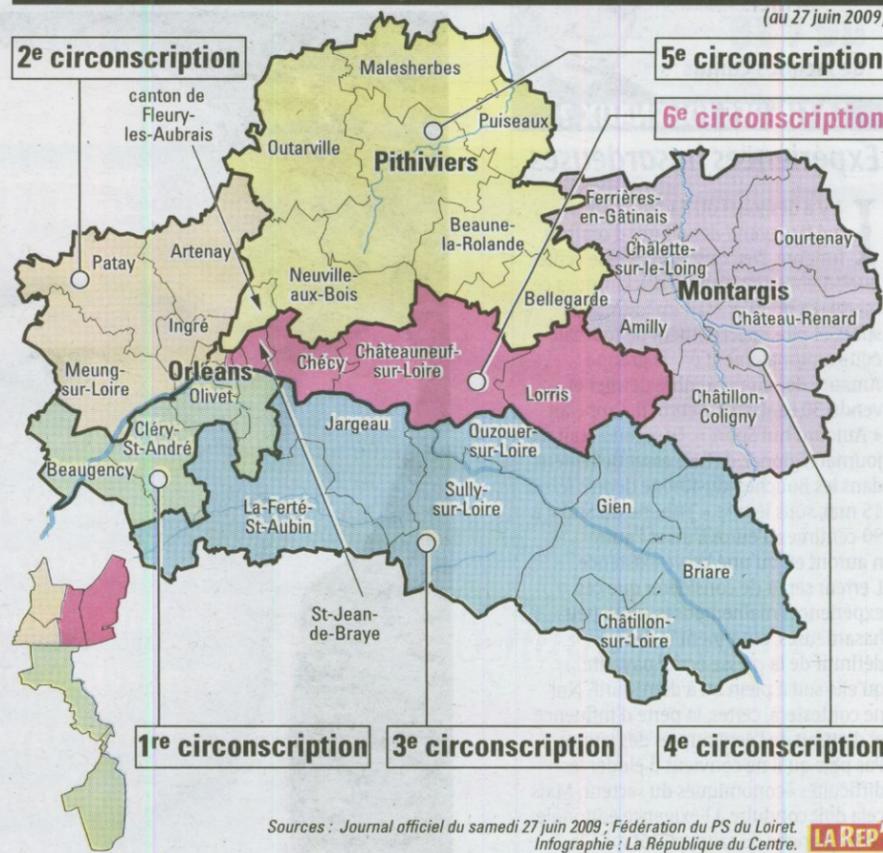
Le cahier des charges du redécoupage électoral prévoit un équilibre démographique des circonscriptions. Dans le Loiret, la population moyenne d'une circonscription est de 107.554 habitants. À peu de chose près, les circonscriptions s'approchent de cette moyenne : - 1,94 % pour la 4<sup>e</sup> (105.465 habitants) ; + 3,45 % pour la 1<sup>re</sup> (111.260). En revanche, dans le projet gouvernemental, la distorsion pour la 2<sup>e</sup> circonscription se monte à + 14,55 % (123.207 habitants).

D'où les réserves de la commission de contrôle Guéna, qui « se propose de résorber cet écart en transférant le canton d'Orléans-Carmes de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> ». Afin d'atténuer les effets de ce transfert, elle propose de déplacer le canton de Lorris de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> circonscription. Le Loiret fait donc partie des seize propositions de la commission. Pour Alain Marleix, le gouvernement ne tiendra compte des propositions dans huit départements. Sans que l'on sache lesquels. Pour le ministre, le projet

gouvernemental a été validé à 88 % par la commission. Le gouvernement va remettre dans quelques jours ses nouvelles propositions à la commission, pour avis. Le projet sera ensuite confié au Conseil d'État. Alain Marleix compte recevoir un avis de ce Conseil d'État avant le 14 juillet. Il sera alors temps de présenter (avant la fin du mois) au Conseil des ministres le projet d'ordonnance sur la répartition des 577 sièges de députés. La ratification devrait se faire au Parlement à l'automne.

Ch. B. et A.-M. C.

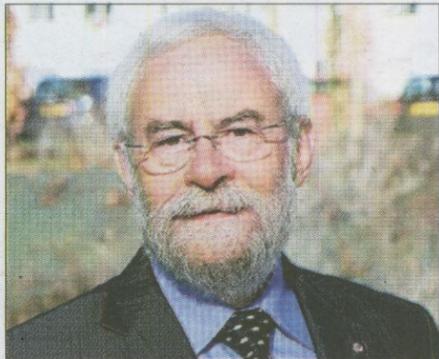
### Le projet gouvernemental



Sources : Journal officiel du samedi 27 juin 2009 ; Fédération du PS du Loiret. Infographie : La République du Centre. LA REP



Le redécoupage électoral proposé ne satisfait pas Philippe Froment (à gauche), maire socialiste de La Ferté-Saint-Aubin, et Pierre Bauchet, maire MoDem de Fleury-les-Aubrais.



## Pour le PS, « la droite s'offre un redécoupage aux petits oignons »

Les membres de la fédération du Loiret du Parti socialiste (PS) ne cachent pas leur désapprobation, et le mot est faible, quant au projet de redécoupage du gouvernement qui doit être mis au menu du Conseil des ministres de ce mercredi. Pour Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, « c'est un scandale. Ce redécoupage est la solution idéale pour la droite, qui s'est concoctée des circonscriptions aux petits oignons ». Spécialiste des questions électorales, Philippe Froment, maire

socialiste de La Ferté-Saint-Aubin, met dans le même sac le projet Marleix (gouvernement) et les rectifications à la marge de la commission Guéna. « Ce projet ne correspond en rien aux bassins de vie du Loiret. Il est taillé sur mesure pour la droite, de manière à noyer les voix de gauche. » Philippe Froment dénonce déjà le maintien dans la cinquième circonscription (Pithiverais) de Fleury-les-Aubrais, banlieue de la capitale régionale, qui « n'est

pas intégré à l'agglomération d'Orléans ». Joint hier, Pierre Bauchet, maire MoDem de Fleury, qui ignorait la nouvelle, a trouvé ce maintien « un peu bizarre », avant de savoir que Ferrières-en-Gâtinais était transféré dans la quatrième circonscription : « Il y avait 100 km entre Ferrières et Fleury. On raccourcit. Si cette mouture permet à un député d'avoir un grand échantillon des ruraux, des grandes villes et de petites villes, pourquoi pas, à

condition que ce soit partout le cas ailleurs ! Ce n'est pas une mauvaise idée. Après, il faut que le député ait le temps de venir nous voir de temps en temps... Fleury compte 22.000 habitants : il ne serait pas aberrant que le député y passe un cinquième de son temps ! » Ce qui est très loin d'être le cas...

### « Prime aux sortants »

Par ailleurs, Philippe Froment avance un deuxième reproche : « Intégrer La Ferté-Saint-Aubin,

qui est tournée vers Orléans, à une circonscription qui va jusqu'au Giennois et au Briarais. » Enfin, il dénonce l'incohérence qui consiste à « affecter le canton orléanais de Bourgogne à la nouvelle circonscription, la sixième, qui va jusqu'à Lorris ». Pour le PS, la droite veut « s'assurer un bouclier électoral à grand coup d'anomalies démocratiques ». Le projet que le PS avait proposé au préfet de région découpait le Loiret en bassins de vie, à Montargis, Pithiviers et Gien

(sixième), ainsi que trois circonscriptions « orléanaises » avec leurs banlieues géographiquement correspondantes. Selon les simulations, même en obtenant 48-49 % des suffrages totaux du Loiret, la gauche pourrait se retrouver dans le même cas de figure qu'aujourd'hui, c'est-à-dire sans un seul député à l'Assemblée ! Au plan national, le PS devrait saisir le Conseil d'État. Quant aux Verts, ils estiment que le projet de redécoupage constitue une « gigantesque prime aux sortants ».